

AGIR, POUR UNE AGRICULTURE DURABLE

PLAN 2020-2030

Colloque sur l'eau

Avril 2022

Votre 
gouvernement

Québec 



Plan d'agriculture durable

- Flexible et adapté à la **diversité régionale**
- Place les **productrices et producteurs au cœur de l'action**
- **Prône l'accélération** de l'adoption de pratiques agroenvironnementales
- Vise l'atteinte de **résultats concrets et mesurables** par des actions ciblées
- Répond aux **préoccupations des citoyens**

[Plan d'agriculture durable 2020-2030 | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

5 OBJECTIFS ET 8 INDICATEURS CLÉS

OBJECTIFS	INDICATEURS et cibles d'ici l'année 2030
 <p>1. Réduire l'usage des pesticides et leurs risques pour la santé et l'environnement</p>	<p>1.1 Réduction de 500 000 kilogrammes de pesticides de synthèse vendus</p> <p>1.2 Réduction de 40 % des risques pour la santé et l'environnement</p>
 <p>2. Améliorer la santé et la conservation des sols</p>	<p>2.1 75 % des superficies cultivées seront couvertes en hiver par des cultures ou par des résidus de cultures</p> <p>2.2 85 % des sols agricoles auront un pourcentage de matière organique de 4 % et plus</p>
 <p>3. Améliorer la gestion des matières fertilisantes</p>	<p>3.1 Réduction de 15 % des apports de matières fertilisantes azotées sur les superficies en culture</p>
 <p>4. Optimiser la gestion de l'eau</p>	<p>4.1 Amélioration de l'indice de santé benthos des cours d'eau dégradés d'une classe ou de 15 unités</p> <p>4.2 Réduction de 15 % de la concentration en phosphore total des cours d'eau</p>
 <p>5. Améliorer la biodiversité</p>	<p>5.1 Doubler les superficies agricoles aménagées (bandes riveraines élargies et haies brise-vent) favorables à la biodiversité</p>



OPTIMISER LA GESTION DE L'EAU



Réduire de 15 % la **concentration médiane de phosphore total** des cours d'eau

- Année de référence 2018
- Suivi au 5 ans de 13 bassins versants en milieu agricole
- Bon indicateur de la qualité de l'eau
- En lien avec l'efficacité des pratiques de conservation des sols
- Encadrement réglementaire

Améliorer l'**indice de santé benthos (ISB)** des cours d'eau dégradés d'une classe ou de 15 unités

- Période de référence 2014-2018
- Suivi au 5 ans de 7 bassins versants en milieu agricole
- Bon indicateur de la qualité de l'eau
- En lien avec l'efficacité de plusieurs pratiques agricoles

Des moyens appuyés par des mesures phares innovatrices

Reconnaissance



Rétribution des pratiques agroenvironnementales, basée sur l'atteinte de résultats et le partage des risques.

Développement des connaissances



Établissement d'un partenariat de recherche sous la responsabilité du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT) et du scientifique en chef du Québec.

Transfert



Mise en place de modèles propices au transfert des connaissances et adaptés aux particularités régionales.

Formation



Développement et mise en œuvre d'un parcours structuré de formation continue en agroenvironnement par l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA), de concert avec les acteurs concernés.

Accompagnement



Accompagnement professionnel axé sur l'atteinte des résultats et à la fine pointe de l'agriculture numérique et de précision.

INITIATIVE MINISTÉRIELLE
DE RÉTRIBUTION DES PRATIQUES
AGROENVIRONNEMENTALES

2021-2025



AGIR, POUR UNE
**AGRICULTURE
DURABLE**

PLAN 2020-2030

PLANS D'ACTION
RÉGIONAUX 2021-2025

Réseau Québécois
de recherche en
agriculture durable

Approche-
mandat



Mesure phare : reconnaissance



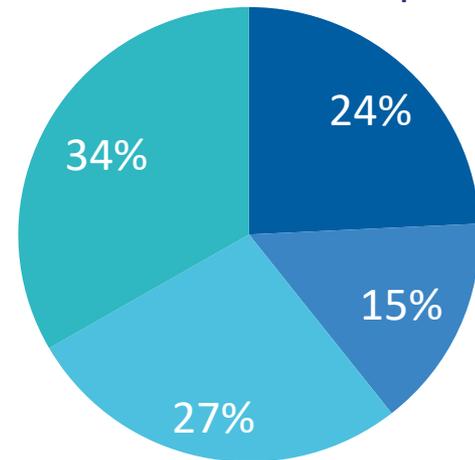
La **RECONNAISSANCE** des efforts et des pratiques agroenvironnementales mises en place par les productrices et producteurs



Rétribution des pratiques agroenvironnementales

Mandat confié au **Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA)** : développer et définir les paramètres de la mesure

Composition des cellules d'experts, 33 experts



- MAPAQ
- Conseillers 1er ligne
- Chercheurs
- Autres (MELCC, OAQ, consultants, etc.)

Testé auprès des producteurs :

671 volontaires, 63 invités à des *focus groups* et 489 sondages web

Principes

- **Reconnaissance de l'adoption de pratiques agroenvironnementales**
- **Partage des risques entre le gouvernement et les entreprises**
- **Accessible à la plupart des types d'entreprise : débutant ou avancé en agroenvironnement (NIM)**
- **Engagement pour 3 ans**
- **S'engager à appliquer au moins une pratique parmi celles admissibles**

Pratiques admissibles

Amélioration de la santé et de la conservation des sols

Pratique 1 – Diversification des cultures

Réduction de la part des superficies occupées par le maïs (grain ou fourrager) et le soya par :

- **Autres cultures annuelles**
- **Cultures fourragères pérennes**

Pratique 2 – Protection des sols hors saison

Protection des sols entre les années de culture avec des résidus de cultures ou des cultures de couverture. Quatre pratiques admissibles :

- **Aucun travail de sol à l'automne (A)**
- **Cultures de couverture hivernale (B)**
- **Combinaison des pratiques A et B**
- **Combinaison des pratiques A, B et aucun travail de sol printanier**

Pratiques admissibles

Réduction de l'usage des pesticides

Pratique 3 – Réduction de l'usage des herbicides

Réduction de la quantité d'herbicides appliqués par rapport à une application de pleine largeur et de plein champ. Quatre pratiques admissibles :

- Pulvérisation localisée
- Cultures de couverture intercalaires
- Pulvérisation en bandes
- Désherbage physique ou mécanique

Pratique 4 – Utilisation de semences non traitées aux insecticides

Utilisation de semences de maïs (grain, fourrager ou sucré) ne contenant aucun produit antiparasitaire homologué pour lutter contre un insecte ou un acarien.

Pratiques admissibles

Amélioration de la biodiversité



Pratique 5 – Aménagements favorables à la biodiversité

Implantation d'une diversité de végétaux arbustifs ou arborescents pour favoriser la cohabitation entre l'agriculture et la faune auxiliaire. Deux types d'aménagement admissibles :

- **Bande riveraine arbustive ou arborée**
- **Haie ou îlot boisé**

Aide financière

- Gérée par la Financière agricole du Québec (FADQ)
- Versée en fonction des superficies, chacune des pratiques à un taux spécifique
- Peut atteindre 50 000 \$ par entreprise agricole au terme de son parcours de 3 ans

[Rétribution des pratiques agroenvironnementales : prendre soin de l'environnement, c'est payant! \(fadq.qc.ca\)](http://fadq.qc.ca)

Mesure phare : développement des connaissances

- Entente de 5 ans avec le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies :
 - Établir un réseau d'expertise en agriculture durable
 - Gérer un programme d'appels de projets sur les thèmes santé et conservation des sols et réduction des pesticides dans un contexte de changements climatiques.

Mesure phare : développement des connaissances (suite)

- Rassemble plus de 200 chercheurs ayant développé une expertise en agriculture durable :
 - universités, collèges, centres collégiaux de transfert de technologie et centres de recherche.
- Prévoit des collaborations avec des regroupements de producteurs pour s'assurer d'avoir une recherche adaptée à leurs besoins.

[Nature et technologies - Fonds de recherche du Québec - FRQ \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca)

Mesure phare : transfert

- Les cohortes régionales d'entreprises agricoles par région :
 - Favoriser le transfert de connaissances et l'échange d'information entre les entreprises et des experts;
 - Stimuler le réseautage régional et le codéveloppement entrepreneurial;
 - Mobiliser les entreprises agricoles au moyen de groupes de travail.

Mesure phare : transfert (suite)

- Le concept de « Caravane santé des sols » amélioré et étendu aux objectifs du Plan d'agriculture durable
 - Des activités en vue de vulgariser les pratiques et les technologies qui répondent aux défis de l'agriculture durable.
 - Une approche pratico-pratique de proximité adaptable aux réalités régionales.

Mesure phare : transfert (suite)

Plan de mise en œuvre

Engagements des regroupements de producteurs

- 27 regroupements de productrices et producteurs agricoles participent de manière active au Plan de mise en œuvre 2021-2025
- 49 engagements mobiliseront l'ensemble des partenaires
- Un budget de 20 millions de dollars sur 4 ans
- Divers leviers, dont deux appels de projets (un déjà finalisé)

[MAPAQ, plan de mise en œuvre](#)

Mesure phare : transfert (suite)

Plan de mise en œuvre, exemple

LES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC (PLQ)

Engagements

- Former et accompagner les producteurs agricoles afin qu'ils saisissent les occasions d'intégrer des cultures de couverture (intercalaires ou post-récolte) tout au long du cycle de rotation des cultures.
- Former et accompagner les producteurs de lait pour augmenter les rendements des prairies afin de les encourager à cultiver des plantes fourragères pérennes sur leur ferme.
- Former les producteurs agricoles sur les pratiques à mettre en place à la ferme pour favoriser davantage la biodiversité indigène du Québec.

Objectifs ciblés du PAD

- > Améliorer la santé et la conservation des sols.
- > Améliorer la santé et la conservation des sols.
- > Améliorer la gestion des matières fertilisantes.
- > Améliorer la biodiversité.

Mesure phare : transfert (suite)

Plan d'action régional – *Un outil spécifique par région*

- Autonomie régionale
 - Considération des enjeux, besoins et particularités régionales
 - Choix des actions et des moyens identifiés dans le Plan d'agriculture durable
- Flexible, adaptable et cohérent
- Outil de mobilisation
 - Avec les partenaires
- Budgets Prime-Vert pour soutenir les actions

[Agir pour une agriculture durable Plan 2020-2030 - Plans d'action régionaux 2021-2025 \(quebec.ca\)](#)

Mesure phare : formation

- L'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ) dresse, avec l'appui des partenaires, la liste des formations continues en agroenvironnement offertes par divers établissements d'enseignement et organismes de formation.
- Une offre de formation structurée pour les productrices et producteurs agricoles sera proposée d'ici septembre 2022.

Mesure phare : accompagnement

Accompagnement professionnel axé sur l'atteinte des résultats et à la fine pointe de l'agriculture numérique et de précision.

- Une « approche-mandat » développée en collaboration avec les conseillers de première ligne contribuera à atteindre les objectifs du Plan d'agriculture durable.
 - Facile d'accès pour les entreprises
 - Flexibilité nécessaire pour laisser place à l'autonomie professionnelle.
 - Elle incitera un plus grand nombre d'entreprises à réaliser des actions en agroenvironnement.

L'approche-mandat est disponible depuis avril 2022.

Autres initiatives

- **Protection des pollinisateurs en milieu agricole**

Mettre en place des actions concrètes;

Favoriser l'amélioration de l'habitat des pollinisateurs indigènes et domestiques en s'attaquant à des enjeux liés à l'augmentation de la biodiversité et à l'usage des pesticides.

- **Numérisation des entreprises agricoles**

Accélérer la numérisation des entreprises agricoles pour favoriser une agriculture durable.

Projets de transferts régionaux



Sous volet 2.1

Plan d'action régional

Exemples de projets

Projets de transferts régionaux

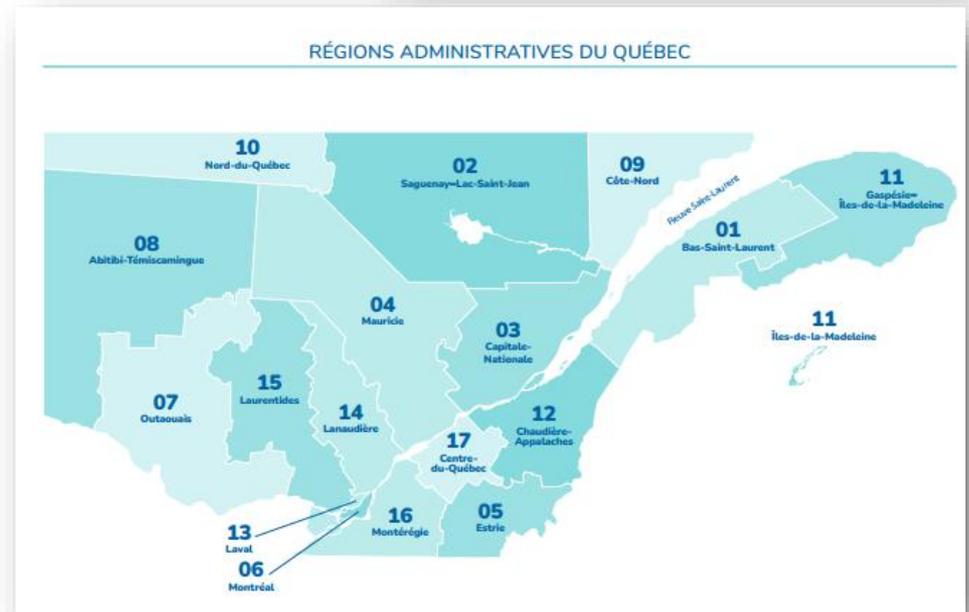
Programme Prime-Vert

- Sous-volet 2.1 – Approche régionale

Plan d'action régional

- Concertation
- Enjeux régionaux
- Actions ciblées

[Plan d'agriculture durable 2020-2030 |
Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)



Prime-Vert

Sous-volet 2.1 – Approche régionale



Demandeur

- Conseiller
- Organisation de producteurs agricoles légalement constituée et reconnue par le Ministère
- Organisme parapublic ou privé
- Organisme à but non lucratif

[MAPAQ - Prime-Vert \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca)

Prime-Vert (suite)

Sous-volet 2.1 – Approche régionale



Projets admissibles

- Faire partie d'un Plan d'action régional
- Contribuer à résoudre un problème agroenvironnemental ciblé par la région

Aide financière

- Jusqu'à 90 % des dépenses admissibles
- Maximum de 100 000 \$ par projet
- Durée maximale : 4 ans (fin maximum mars 2025)

[MAPAQ - Prime-Vert \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca)

Identification de la bande riveraine en milieu agricole

Promoteur

- Cogesaf

Description

- Identification de 5 bassins versants prioritaires
- Contacter les producteurs... sensibiliser et convaincre!
- Identification d'une bande riveraine de 5 m

Partenaires

- MRC de Coaticook et des Sources
- Club agroenvironnemental de l'Estrie
- MAPAQ



[Bandes riveraines élargies en milieu agricole – Cogesaf](#)

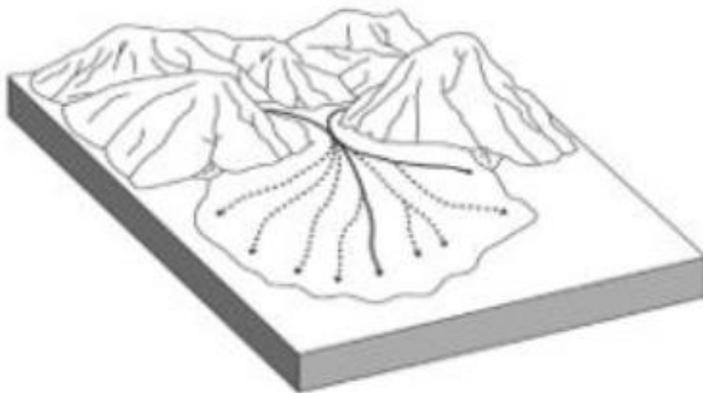
Projet d'action dans les bassins versants des cônes alluviaux prioritaires de la vallée de la Coaticook

Demandeur

- Cogesaf

Problématique

- Cône alluviaux



Projet d'action dans les bassins versants des cônes alluviaux – Cogesaf

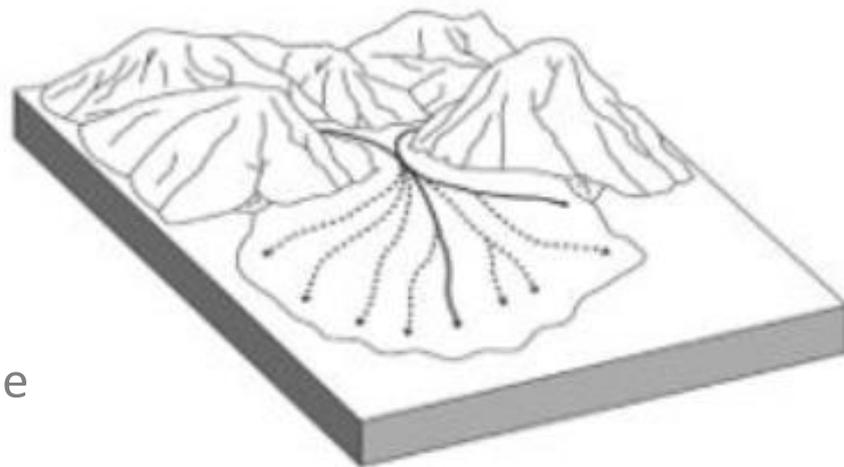
Projet d'action dans les bassins versants des cônes alluviaux prioritaires de la vallée de la Coaticook

Description

- Évaluation de scénarios d'aménagement et de pratiques culturales
- Diagnostic et plan d'action individualisé
- Rencontres individuelles et en groupe avec les producteurs agricoles

Partenaires

- MRC de Coaticook
- Village de Compton
- Club agroenvironnemental de l'Estrie
- MAPAQ



Projet d'action dans les bassins versants des cônes alluviaux – Cogesaf

Projet de protection de la qualité de l'eau potable de la Ville de Windsor

Demandeur

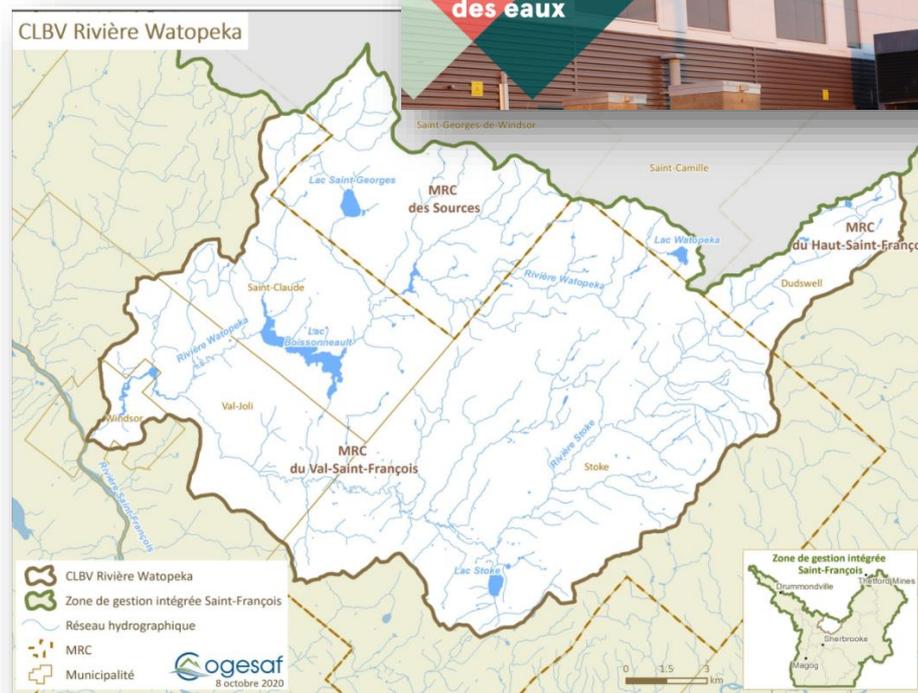
- Club agroenvironnemental de l'Estrie

Description

- Bonnes pratiques
- Diagnostic et plan d'action individualisé
- Accompagnement pour la mise en œuvre

Partenaires

- Ville de Windsor
- UPA
- MAPAQ



Autres exemples de projets



Québec  Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Rechercher 

Ministre et ministère | Productions animale et végétale | Pêche et aquaculture commerciales | Transformation et distribution alimentaires | Restauration et vente au détail

Accueil

Régions du Québec

- 08 Abitibi-Témiscamingue
- 01 Bas-Saint-Laurent
- 03 Capitale-Nationale
- 17 Centre-du-Québec
- 12 Chaudière-Appalaches
- 09 Côte-Nord
- 05 Estrie
- 11 Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine
- 14 Lanaudière



[MAPAQ - Régions du Québec \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca)



Regroupement des organismes de bassins versants du Québec

[Coordination projets collectifs milieu agricole | ROBVO](#)

Politique bioalimentaire



Plan d'agriculture durable 2020-2030 |
Gouvernement du Québec (quebec.ca)

CONCLUSION

